

Avis de résultat de la mise en concurrence pour le déploiement de places en établissement avec ou sans hébergement pour adultes en situation de handicap en Ile-de-France, dans le cadre du plan de prévention des départs non souhaités en Belgique

Objet : déploiement de places en établissement, avec ou sans hébergement, pour adultes en situation de handicap en Ile-de-France, dans le cadre du plan de prévention des départs non souhaités en Belgique

Avis d'appel à manifestation d'intérêt publié le 18 juin 2021

L'Agence régionale de santé, aux côtés des Conseils départementaux et des organismes gestionnaires médico-sociaux mais aussi sociaux et sanitaires, poursuit sa volonté de co-construire des solutions innovantes permettant de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap en Ile-de-France.

Les résultats de la présente mise en concurrence rendent compte de la mobilisation des Conseils départementaux de la région Ile-de-France, des gestionnaires et des Maisons départementales des personnes handicapées.

Les commissions de sélection, réunies entre les 18 et 27 janvier 2022, ont retenu les projets mentionnés ci-après :

- Page 2 Département 75 - Paris
- Page 3 Département 77 - Seine-et-Marne
- Page 4 Département 78 - Yvelines
- Page 5 Département 91 - Essonne
- Page 6 Département 92 - Hauts-de-Seine
- Page 7 Département 93 - Seine-Saint-Denis
- Page 8 Département 94 - Val-de-Marne
- Page 9 Département 95 - Val-d'Oise

Certains des résultats énoncés ci-après, concernés par une transformation, pourront être soumis à l'avis consultatif de la commission d'information et de sélection des appels à projet (CISAP) de leur département avant d'être considérés comme définitifs. Un avenant au CPOM devra être signé. En l'état, ces résultats sont donc donnés à titre provisoire.

75- Département de Paris

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé :

- Handicaps ciblés prioritaires :
 - handicap psychique
 - troubles du spectre de l'autisme
 - déficience intellectuelle
 - polyhandicap
 - personnes handicapées vieillissantes
- Développement de l'offre privilégié :
 - veiller à la fluidité des parcours entre les établissements et services accueillant des enfants et les structures accueillant des adultes,
 - évolution de l'offre de places en MAS et en EAM,
 - médicalisation de foyers de vie (avec reconstitution des places de foyer de vie).

- Enveloppes attribuées :

	Déploiement de places en établissement avec ou sans hébergement pour adultes handicapés
Financement ARS	2 485 340,06 €
Financement CD	3 021 217,51 €
Financement total attribué	5 506 557,57 €

- Candidats retenus :

- BENOIT MENNI, extension de l'EAM Maison Sainte-Germaine (Déf. psychique) → 10 places
- ELAN RETROUVE, extension du CAJM de l'Élan Retrouvé (TSA) → 3 places
- ELAN RETROUVE, extension de l'EAM Une maison en plus (TSA) → 6 places
- FONDATION PARTAGE ET VIE, extension de la MAS Clément Wurtz (Polyhandicap) → 3 places
- LES AMIS DE L'ATELIER, extension de l'EAM La planchette (Déf. psychique) → 8 places
- MAIA AUTISME, IME MAIA Autisme de Paris – transformation de places puis extension sous forme d'EAM (TSA) → 8 places – *sous réserve de consultation de la CISAP et de conclusion d'un avenant au CPOM*
- MAIA AUTISME, IME MAIA Autisme de Paris - transformation de places puis extension sous forme de CAJM (TSA) → 6 places – *sous réserve de consultation de la CISAP et de conclusion d'un avenant au CPOM*
- SAINT JEAN DE DIEU, extension de la MAS Paul de Magallon (Polyhandicap et handicap rare) → 14 places

77- Département de la Seine-et-Marne

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé :

- Handicaps ciblés prioritaires :
 - handicap psychique
 - déficience intellectuelle
 - troubles du spectre de l'autisme

- Développement de l'offre privilégié :
 - extension de places de MAS en hébergement, accueil de jour ou en hors les murs,
 - extension de places en EAM ou de foyers de vie en hébergement, accueil de jour ou proposant un mode d'accompagnement innovant.

- Enveloppes attribuées :

	Déploiement de places en établissement avec ou sans hébergement pour adultes handicapés
Financement ARS	999 575 €
Financement CD	727 046 €
Financement total attribué	1 726 621 €

- Candidats retenus :

- ADAPEI 77, MAS La Joncherie, transformation et extension sous forme d'équipe mobile en santé (Déf. psychique, Polyhandicap et TSA) ➔ 40 places – *sous réserve de consultation de la CISAP et de conclusion d'un avenant au CPOM*
- AG CPRH, Résidence de la Dhuys, SAE, extension, (Déf. psychique, Déf. intellectuelle) ➔ 4 places
- ASSOCIATION DE VILLEBOUVET, EAM de Villebouvet, Extension, (Déf. psychique, Cérébro-lésés) ➔ 3 places d'accueil de jour d'EAM tout ou partie médicalisé
- EPMS de l'OURCQ, CAJ de l'EPMS, transformation et extension (Déf. psychique, Déf. intellectuelle et TSA) ➔ 12 places d'accueil de jour dont 3 médicalisées
- EPMS FONDATION HARDY, IME de l'EPMS, transformation et extension sous forme d'EANM et d'EAM tout ou partie médicalisé, (Déf. psychique, Déf. intellectuelle et TSA) ➔ 12 places d'accueil de jour dont 3 médicalisées – *sous réserve de consultation de la CISAP et de conclusion d'un avenant au CPOM*
- FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER, MAS les Rochers de Nemours, extension (TSA) ➔ 1 place
- FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER, MAS les Rochers de Nemours, extension sous forme d'équipe mobile en santé (Déf. psychique, Polyhandicap et TSA) ➔ 30 places

78- Département des Yvelines

- **Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé :**

- Handicaps ciblés prioritaires :
 - troubles du spectre de l'autisme
 - polyhandicap
 - handicap psychique

- Développement de l'offre privilégié :
 - Créer un flux dans les établissements et accompagner le développement de l'habitat inclusif,
 - Favoriser la fluidité dans les structures existantes et développer autant que possible l'autonomie des personnes en soutenant la mise en place de plateforme et d'équipes mobiles.

- **Enveloppes attribuées :**

	Déploiement de places en établissement avec ou sans hébergement pour adultes handicapés
Financement ARS	400 000 €
Financement CD	
Financement total attribué	400 000 €

- **Candidats retenus :**

- AGIR ET VIVRE L'AUTISME, IME, transformation et extension en places d'ESPO, (TSA) ➔ 12 places - *sous réserve de consultation de la CISAP et de conclusion d'un avenant au CPOM*

91- Département de l'Essonne

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé :

- Handicaps ciblés prioritaires :
 - troubles du spectre de l'autisme
 - polyhandicap
 - toute autre déficience

- Développement de l'offre privilégié :
 - création de places de MAS avec hébergement (dans ou hors les murs de l'établissement) et/ou en accueil de jour,
 - développement de dispositifs passerelle afin de proposer un accompagnement de transition vers l'insertion professionnelle en milieu ordinaire ou protégé.

- Enveloppes attribuées :

	Déploiement de places en établissement avec ou sans hébergement pour adultes handicapés
Financement ARS	1 000 000 €
Financement CD	564 311 €
Financement total attribué	1 564 311 €

- Candidats retenus :

- AAPISE, Foyer le pont de Pierre, médicalisation de places et extension sous forme d'EAM pour développer un « service passerelle entre secteur enfance et adulte » (TSA) → 20 places
- GAPAS, MAS Alter Ego, extension (TSA) → 6 places

92- Département des Hauts-de-Seine

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé :

- Handicaps ciblés prioritaires :
 - handicap psychique
 - troubles du spectre de l'autisme
 - déficience intellectuelle
 - polyhandicap
- Développement de l'offre privilégié :
 - extension de places d' EAM et de MAS sur site ou en diffus en privilégiant les petites unités de vie à taille humaine et/ou des places externalisées,
 - répondant au développement de l'autonomie des personnes en situation de handicap pour faciliter à terme leur inclusion dans la société ordinaire, dans le respect des projets individuels des personnes et de leurs proches,
 - répondant au principe d'amélioration des parcours, en adaptant la prise en charge aux besoins et aux projets de vie des personnes,
 - proposant une diversification des publics accueillis.

- Enveloppes attribuées :

	Déploiement de places en établissement avec ou sans hébergement pour adultes handicapés
Financement ARS	4 930 000 €
Financement CD	5 470 574,12 €
Financement total attribué	10 400 574,12 €

- Candidats retenus :

- LES PAPILLONS BLANCS DE LA COLLINE, extension hors les murs de l'EAM Le Cèdre Bleu (TSA) ➔ 10 places
- LES PAPILLONS BLANCS DE LA COLLINE, extension et transformation de l'IME La Villa d'Avray en MAS pour fonctionnement en équipe mobile (Troubles du comportement) ➔ 20 places en file active – *sous réserve de la consultation de la CISAP et de la conclusion d'un avenant au CPOM*
- FONDATION PERCE-NEIGE, extension de l'EAM de Courbevoie (Déf. psychique) ➔ 21 places
- FONDATION PERCE-NEIGE, extension de la MAS de Bois-Colombes (TSA) ➔ 18 places
- APEI DE MEUDON, extension de l'EAM Les Bords de Seine (TSA) ➔ 6 places
- ESPERANCE HAUTS-DE-SEINE (EHS), extension hors les murs de l'EAM La Fontaine des vœux (Déf. psychique) ➔ 7 places
- FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER, extension de la MAS La Fontaine (Déf. psychique et TSA) ➔ 7 places
- AFG AUTISME, transformation et extension du SESSAD Les Premières Classes en EAM (TSA) ➔ 15 places – *sous réserve de la consultation de la CISAP et de la conclusion d'un avenant au CPOM*
- UNAPEI 92, extension de l'EAM Estienne d'Orves (Polyhandicap) ➔ 8 places
- UNAPEI 92, extension de l'EAM de Billancourt (Polyhandicap) ➔ 3 places
- ŒUVRE D'AVENIR, extension de l'EAM Pierre Bonhomme (TSA) ➔ 31 places

93- Département de la Seine-Saint-Denis

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé :

- Handicaps ciblés prioritaires :
 - handicap psychique
 - troubles du neuro-développement (dont l'autisme)
 - cumul de plusieurs handicaps avec ou sans troubles associés, notamment personnes polyhandicapées ou cérébro-lésées
 - déficience intellectuelle avec troubles du comportement associés
- Développement de l'offre privilégié :
 - création de places d'EAM ou MAS avec hébergement ou sans hébergement (dans ou hors les murs de l'établissement) et/ou en accueil de jour – séquentiel,
 - développement de l'offre de transition enfant/adulte et de logement,
 - développement de l'offre PHV.

- Enveloppes attribuées :

	Déploiement de places en établissement avec ou sans hébergement pour adultes handicapés
Financement ARS	3 995 706,33 €
Financement CD	3 303 799,64 €
Financement total attribué	7 299 505,97 €

- Candidats retenus :

- GAPAS, EAM, Noisy le Grand, extension de places d'accueil de jour, nuit et week-end (TSA) → 20 places
- GAPAS, EAM, Noisy le Grand, extension de places d'accueil de jour internat (TSA) → 11 places
- SOCIETE PHILANTHROPIQUE, IME, Drancy, extension et transformation en MAS, accueil de jour et internat (TSA et troubles psychiques) → 17 places - *sous réserve de la consultation de la CISAP et de la conclusion d'un avenant au CPOM*
- FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER, EAM, Sevran, extension d'accueil de jour, d'internat et hors les murs (TND) → 16 places
- ADEF, EAM, la Courneuve, extension d'accueil de jour (Déf. psychique) → 20 places
- ADEF, EHPAD, Saint Denis, transformation en lits d'accueil médicalisé (PHV handicap psychique) → 11 places
- ADEDF, EHPAD, le Bourget, extension (PHV cérébro-lésés) → 10 places
- COALLIA, EAM, Aulnay sous Bois, extension (Déf. psychique) → 15 places
- VIVRE ET DEVENIR, MAS, Villepinte, extension accueil temporaire, séquentiel (Polyhandicap) → 5 places
- VIVRE ET DEVENIR, Foyer de vie, Villepinte, extension (Déf. intellectuelle) → 6 places

94- Département du Val-de-Marne

- **Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé :**

- Handicaps ciblés prioritaires :
 - Troubles du spectre de l'autisme
 - Déficience intellectuelle
 - Polyhandicap
 - Cérébro-lésés
 - Handicap psychique
- Développement de l'offre privilégié :
 - Création de places de MAS et EAM avec ou sans hébergement.

- **Enveloppes attribuées :**

	Déploiement de places en établissement avec ou sans hébergement pour adultes handicapés
Financement ARS	1 498 686 €
Financement CD	803 366 €
Financement total attribué	2 302 052 €

- **Candidats retenus :**

- GROUPE SOS, MAS d'Ormesson, extension, (TSA) → 8 places
- CESAP, MAS La Cornille, extension, (TSA) → 9 places dont 4 en accueil de jour
- CESAP, MAS La Cornille, transformation et extension sous forme d'EAM, (TSA) → 9 places dont 4 en accueil de jour
- APSI, EAM Tamaris, extension, (TSA) → 4 places

95- Département du Val-d'Oise

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé :

- Handicaps ciblés prioritaires :
 - handicap psychique
 - troubles du neuro-développement (dont l'autisme)
 - déficience intellectuelle avec troubles du comportement associés
- Développement de l'offre privilégié :
 - création de places d'EAM ou MAS avec hébergement ou sans hébergement (dans ou hors les murs de l'établissement) et/ou en accueil de jour – séquentiel,
 - développement de l'offre de transition enfant/adulte et de logement,
 - développement de l'offre inclusive : SAMSAH habitat inclusif,
 - soutien de l'accès aux soins.

- Enveloppes attribuées :

	Déploiement de places en établissement avec ou sans hébergement pour adultes handicapés
Financement ARS	1 020 190 €
Financement CD	878 878 €
Financement total attribué	1 899 068 €

- Candidats retenus :

- FONDATION JOHN BOST, EANM, Jouy-le-Moutier, médicalisation de places, (TSA) → 16 places dont 7 en accueil de jour
- HEVEA, EANM, Jouy-le-Moutier, extension et transformation en places d'EAM, (Déf.psychique, TSA) → 36 places dont 18 places d'accueil de jour

Fait à Saint-Denis, le 28/01/2022

Pour La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON